

Module 1

Comprendre
les *troubles*
d'apprentissage



Les élèves ayant des troubles d'apprentissage ont des capacités intellectuelles et un potentiel d'apprentissage de niveau moyen à élevé, mais ils éprouvent de la difficulté à traiter l'information, ce qui entrave leur progression. Leur rendement scolaire peut se situer en deçà de celui anticipé, compte tenu de leurs capacités intellectuelles, mais ils peuvent quand même connaître la réussite à l'école.

Les troubles d'apprentissage affectent les processus cognitifs liés à l'apprentissage et seraient dus à des variantes de la structure et du fonctionnement du cerveau. Les difficultés d'apprentissage de ces élèves ne peuvent pas s'expliquer par d'autres déficits diagnostiqués ou des facteurs environnementaux.

Les troubles d'apprentissage sont complexes. Ils peuvent se manifester sous bien des aspects des fonctions cognitives et varier en degré de sévérité. On note également de grandes variations quant aux fonctions touchées et à la mesure dans laquelle l'élève perçoit ces répercussions.

Contrairement à bien d'autres déficiences, les troubles d'apprentissage sont souvent moins évidents et plus difficiles à identifier. Un trouble d'apprentissage n'est pas comme un handicap physique : il ne se voit pas à l'œil nu. Certains élèves ayant des troubles d'apprentissage ne présentent aucun signe de difficulté, sauf dans un domaine particulier du fonctionnement cognitif. Il n'est pas évident de faire le rapprochement entre des difficultés d'apprentissage et le trouble d'apprentissage qui en est la source.

Il est essentiel que les personnes qui ont des troubles d'apprentissage soient dépistées très tôt et que l'on intervienne sans tarder pour favoriser leur réussite; cependant, la réussite ne signifie pas la disparition du trouble d'apprentissage. Elle signifie plutôt que l'élève utilisera efficacement ses forces en combinaison avec des stratégies compensatoires pour atteindre ses objectifs scolaires et personnels.

● Idées principales du module 1

- Définition d'un trouble d'apprentissage
- Critères de diagnostic
- Comorbidité
- Déficits dans les habiletés scolaires et déficits dans les processus cognitifs

● Définition d'un trouble d'apprentissage

Selon l'Association canadienne des troubles d'apprentissage (ACTA), l'expression « troubles d'apprentissage » fait référence à un certain nombre de dysfonctionnements pouvant affecter l'acquisition, l'organisation, la rétention, la compréhension ou le traitement de l'information verbale ou non verbale, notamment sous les aspects suivants :

- langage oral (p. ex., écoute, parole, compréhension);
- lecture (p. ex., décodage, connaissance phonétique, reconnaissance des mots, compréhension);
- langage écrit (p. ex., orthographe et expression écrite);
- mathématiques (p. ex., calcul, résolution de problèmes);
- aptitudes sociales (p. ex., perception sociale, interaction sociale, perspective);
- habiletés organisationnelles.

On doit soupçonner la présence de troubles d'apprentissage quand le rendement scolaire est bien en deçà de celui anticipé ou quand la réussite ne s'obtient qu'au prix d'efforts et de mesures de soutien dépassant largement ceux normalement requis pour l'âge, la scolarisation et les capacités intellectuelles de l'élève. Ces difficultés d'apprentissage ne peuvent pas s'expliquer par d'autres incapacités diagnostiquées ni par des influences du milieu.

Les troubles d'apprentissage sont distincts de la déficience intellectuelle générale. Les élèves avec des troubles d'apprentissage ont des capacités intellectuelles moyennes à élevées. Ils éprouvent de la difficulté à cause de déficits dans un ou plusieurs processus liés aux aspects suivants :

- perception;
- raisonnement;
- mémorisation;
- apprentissage.

Ces difficultés comprennent, mais sans s'y restreindre, les suivantes :

- traitement langagier;
- traitement phonologique;
- traitement visuo spatial;
- vitesse de traitement de l'information;
- mémoire et attention;
- fonctions d'exécution (p. ex., planification et prise de décisions).

Les troubles d'apprentissage varient dans le degré de sévérité (c. à d. légers, moyens, sévères).

Les troubles d'apprentissage ne sont pas attribuables principalement aux facteurs ci-dessous, quoique ces facteurs puissent aggraver les défis auxquels font face les personnes qui en souffrent :

- problèmes d'audition et/ou de vision;
- facteurs socio économiques;
- différences culturelles ou linguistiques;

- manque de motivation;
- enseignement inadéquat.

Adapté de : Association canadienne des troubles d'apprentissage
www.ldac-acta.ca/fr/.

● Critères de diagnostic

Le *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, 5^e édition (DSM 5) de l'American Psychiatric Association (2013) n'utilise pas l'expression *learning disability* (trouble d'apprentissage), mais plutôt *specific learning disorder* (troubles spécifiques des apprentissages¹) et classe cette condition dans la catégorie des troubles neurodéveloppementaux afin d'insister sur le caractère permanent de ces dysfonctionnements. Le manuel énonce quatre critères principaux pour poser le diagnostic de troubles spécifiques des apprentissages.

1. L'élève éprouve de la difficulté à acquérir et à utiliser les compétences scolaires requises dans des domaines spécifiques comme le décodage des mots, la compréhension en lecture, l'orthographe, la production écrite ou les mathématiques pendant au moins six mois, malgré des interventions visant à résoudre ces difficultés.
2. Le niveau des habiletés scolaires spécifiques atteint chez l'élève est largement inférieur aux attentes par rapport à son âge chronologique. Ce déficit représente un frein à la performance à l'école ou dans d'autres domaines de la vie courante.
3. Les difficultés d'apprentissage commencent à l'âge scolaire.
4. Les difficultés d'apprentissage ne s'expliquent pas mieux par d'autres facteurs individuels comme la présence d'une déficience intellectuelle, une exposition inadéquate à l'enseignement à l'école dans la langue de compétence, des difficultés de nature psychosociale ou des troubles mentaux ou neurologiques.

Source : DSM-5, 2013, p. 66-74.

● Comorbidité

La comorbidité désigne le fait qu'une personne souffre de plus d'un problème de santé mentale diagnostiqué à la fois. Les troubles d'apprentissage s'accompagnent souvent de diverses conditions, dont les suivantes :

- 1 NdT : L'expression « troubles spécifiques des apprentissages » est tirée d'une présentation faite lors de la Journée d'appropriation du DSM-5 pour les cliniques d'évaluation diagnostiques de la Montérégie. Cette présentation est celle de plusieurs spécialistes qui ont étudié le DSM-5. Source : www.autisme.qc.ca/assets/files/02-autisme-tsa/Diagnostic-Depistage/FORMATIONDSM-5.pdf.
 À voir aussi l'article d'E. Walcot-Gayda, Comprendre les TA, au : <http://pacfold.ca/download/WhatIs/fr/Comprendre.pdf> et le site de l'ACTA : www.ldac-taac.ca.

- trouble de déficit de l'attention;
- troubles de comportement;
- troubles émotionnels;
- déficits sensoriels;
- autres conditions médicales.

● Déficiences dans les habiletés scolaires et déficiences dans les fonctions cognitives

Selon les critères de diagnostic de troubles d'apprentissage énoncés dans le DSM-5, il n'est plus nécessaire d'administrer un test normalisé d'évaluation du quotient intellectuel (QI), à moins que l'on suspecte une déficience intellectuelle ou un retard du développement. Les tests sur les fonctions cognitives ne sont plus requis également.

Dans un énoncé de position récent, où l'ACTA compare sa définition des troubles d'apprentissage avec les critères du DSM-5, les auteurs indiquent que bien que l'évaluation des capacités intellectuelles et des fonctions cognitives ne soit plus nécessaire pour le diagnostic de troubles d'apprentissage :

[Traduction libre] « L'évaluation des capacités intellectuelles et les données concernant un large éventail de processus psychologiques fournissent un profil plus complet des forces et des faiblesses de la personne ayant des troubles d'apprentissage, et elles représentent des éléments essentiels d'un plan exhaustif pour des interventions et des accommodements ciblés individuellement ». (ACTA, 2015. p.8)

L'ACTA préconise l'analyse des processus cognitifs sous jacents (traitement phonologique, traitement langagier, mémoire, etc.) afin d'obtenir un profil plus précis et une perspective plus adéquate sur les difficultés d'apprentissage à l'école (voir [l'Annexe 1-A](#)).

● Sommaire

- Les troubles d'apprentissage sont considérés comme étant attribuables à des variantes dans la structure et le fonctionnement du cerveau, qui ont un impact sur des processus psychologiques fondamentaux engagés dans l'apprentissage.
- Les troubles d'apprentissage sont distincts des déficiences intellectuelles générales.
- Les troubles d'apprentissage durent toute la vie.
- Le DSM-V énonce quatre critères principaux de diagnostic pour les « troubles spécifiques des apprentissages ».

- Les troubles d'apprentissage s'accompagnent souvent d'autres déficiences et peuvent se situer à divers degrés de sévérité (légers, moyens, sévères), ce qui complique leur dépistage et leur diagnostic.
- L'ACTA préconise la tenue d'évaluations des fonctions intellectuelles et des processus cognitifs pour le diagnostic de troubles d'apprentissage.

● Références

American Psychiatric Association: Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, Fifth Edition. Arlington, VA: American Psychiatric Association, 2013.

Fiedorowicz, C., J. Craig, M. Phillips, A. Price et G. Bullivant. *Position Paper. To Revise or Not To Revise: The Official LDAC Definition of Learning Disabilities Versus DSM-5 Criteria.* Association canadienne des troubles d'apprentissage, 2015. www.ldac-acta.ca/learn-more/ldac-position-papers.

Annexe 1-A

Concordance entre les déficits dans les habiletés scolaires et les déficits dans les processus cognitifs [Traduction libre du tableau]

Déficit dans les habiletés scolaires	Processus cognitifs fondamentaux	Autres processus cognitifs
Lecture		
Reconnaissance des mots	Conscience phonologique	Dénomination rapide Mémoire phonologique
Fluidité en lecture	Dénomination rapide Vitesse de traitement Traitement orthographique	
Compréhension en lecture	Langage <ul style="list-style-type: none"> ■ Vocabulaire ■ Morphologie ■ Syntaxe Compréhension à l'écoute Mémoire de travail Processus d'ordre supérieur <ul style="list-style-type: none"> ■ Inférence (lire entre les lignes) ■ Connaissances préalables ■ Suivi de la compréhension ■ Reconnaissance de la structure de l'histoire 	
Mathématiques		
Calcul	Mémoire de travail Traitement spatial Intégration visuo motrice	Attention Vitesse de traitement
Vitesse de traitement	Mémoire de travail Processus d'exécution Langage	
Expression écrite		
Écriture courante	Automaticité dans la récupération et la production de lettres de l'alphabet Codage orthographique Capacité de former des représentations mentales des mots écrits Planification graphomotrice pour les mouvements séquentiels des doigts	
Orthographe	Codage phonologique et orthographique (intégration visuo motrice) Connaissance du vocabulaire (1 ^{ère} à 3 ^e année)	
Composition	Automaticité en écriture Codage orthographique Mémoire de travail	

Source : Fiedorowicz *et al*, 2015, p.18.

